

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassade d'Israël*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 30 novembre 1966

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 30 novembre proposant un accord entre nos deux gouvernements tendant à éviter la double imposition des revenus provenant de l'exploitation de navires ou d'aéronefs. Le gouvernement du Canada juge acceptables les propositions énoncées dans votre Note et j'ai l'honneur de confirmer que votre Note et la présente réponse, faisant également foi en français et en anglais, constitueront un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement d'Israël, lequel accord entrera en vigueur à la date de la présente réponse.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

PAUL MARTIN

*Secrétaire d'État aux  
Affaires extérieures*

Son Excellence M. G. Avner,  
Ambassadeur d'Israël,  
Ambassade d'Israël,  
Ottawa, Ontario.

Fait à Manille, Philippines  
Le 4 décembre 1966  
L'Instrument de ratification par le Canada, déposé  
le 22 août 1966  
En vigueur le 22 août 1966

1638796  
0757 071